

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 10 mars 2017

2017
Mars 10

DÉLIBÉRATION N° 2017-10

SCENES DE BISTROTS

Le vendredi 10 mars 2017 à 10h, à l'Hôtel de Région, à Marseille, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - Mme Françoise **BAUDISSION** - M. Robert **BENEVENTI**
M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Maria **CLAVERIE-
RICARD** - M. Pierre **DUSSOL** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal
EYMEOUD - Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Christine **D'INGRANDO**
M. Richard **GALY** - M. Jean-Pierre **RICHARD**.

ÉTAIENT ABSENTS

OU EXCUSÉS

Mme Paule **CONSTANT** - M. Geoffrey **DAVID** - Mme Agnès **RAMPAL**
M. Roger **ROCCA** - M. Philippe **VARDON**.

ÉTAIENT

REPRÉSENTÉS

Mme Jehanne **MARROU** par Mme Chantal **EYMEOUD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération votée ce jour adoptant le Budget Primitif 2017.

Considérant

- Que le réseau de petits lieux « Les Bistrots de Pays » représente un potentiel de diffusion intéressant,
- Qu'il entre dans les missions de la Régie Culturelle Régionale de contribuer au développement des projets des artistes régionaux,
- Que le cahier des charges de la Fédération des « Bistrots de Pays » incite au développement d'animations culturelles en zone rurale.
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a la volonté d'accentuer l'irrigation culturelle des territoires ruraux auprès de nouveaux publics

Le Président propose au Conseil d'Administration

- Que la Régie prenne en charge l'accompagnement technique et les coûts artistiques liés à la mise en place de tournées régionales sur ce réseau de petits lieux,
- De plafonner les menus lors des soirées à 25 € et à autoriser l'accès direct du public au spectacle pour un tarif de 5 € (perçu par le restaurateur) sous réserve des places disponibles,
- Qu'une participation de 100 euros par spectacle soit demandée aux bistrots de pays accueillant l'opération, sauf fréquentation insuffisante justifiée par des problèmes objectifs (climat, grève de transport...),
- De prendre en charge les coûts liés à la création et diffusion de supports de communication valorisant les artistes et les bistrots qui les accueillent,
- De prendre en charge le remboursement des frais engagés par le personnel de la Régie Culturelle Régionale se rendant sur les lieux des spectacles ainsi que l'intégralité du repas,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique pour les agents de la Régie concernés par cette opération, lesquels pourront à ce titre être remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 100€ par nuitée dans les cas où l'offre d'hôtellerie ne permettrait pas de respecter le décret de remboursement des frais d'hébergement lors des missions des agents de la Fonction publique territoriale,
- De prendre en charge le montant intégral du repas des élus invités par la Régie (et d'un accompagnant le cas échéant) présents lors de l'une des manifestations,
- Que M. Fabien HERMEREL, en tant que détenteur de la licence d'organisateur de spectacles puisse signer les contrats de cession de spectacles, les conventions d'accueil avec les gérants des Bistrots ainsi que les contrats d'embauche des intermittents,
- Qu'un acompte de 50% du cachet puisse être versé en début de tournée aux artistes programmés pour les tournées de printemps et les tournées d'automne, lorsque le règlement est fait via un contrat de cession avec leur producteur,
- Qu'une réflexion puisse être menée conjointement avec les administrateurs de la Régie Culturelle Régionale au sein d'un groupe de travail afin d'examiner les possibilités d'élargissement du dispositif voir de créer un nouveau dispositif.

Le Président rappelle que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du Budget 2017.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Marseille, le 10 mars 2017

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian ESTROSI**

